



La Question du **PublicOvin** répondue par l'équipe du **CEPOQ**

Marie-Claude Litalien, tsa, Soutien à la recherche et
responsable du laboratoire, CEPOQ



Question. Est-ce possible d'envoyer mes brebis au pâturage dans un système intensif et quelle régie cela implique-t-il?

Il est possible de faire du pâturage intensif avec vos brebis, mais il y a toute une planification à considérer pour bien y arriver. Voyons ici quelques aspects. Assurez-vous d'abord d'avoir des parcelles suffisamment grandes pour le nombre et le stade physiologique des brebis que vous enverrez à l'extérieur, car une brebis à l'entretien n'aura pas les mêmes besoins qu'une brebis en milieu de gestation. Évitez d'ailleurs de mettre des animaux de stades différents dans une même parcelle, car ils n'ont pas les mêmes besoins. Aussi, vous devrez choisir votre système de paissance intensif, soit en bande ou en rotation. Le premier permet une densité animale plus élevée, mais nécessite de déplacer les clôtures électriques chaque jour ce qui implique du temps, mais offre le meilleur rendement. Le système en rotation, un peu moins intensif que le premier, exige moins de temps, car les animaux restent plus longtemps dans chaque parcelle et la densité animale est moins élevée.

Certains points de régie sont également à considérer, comme de s'assurer d'avoir de bonnes clôtures, car la présence de prédateurs est plutôt forte dans certaines régions. Dans un système de paissance intensif, on veut éviter le plus possible une trop grande den-

sité animale afin de limiter le risque de charge parasitaire trop élevée. Il faut également évaluer la durée de la saison de paissance (selon la région), le système de paissance selon la composition botanique des pâturages et votre régie. Aussi, la hauteur de l'herbe est importante à considérer pour bien gérer les entrées et les sorties des parcelles. C'est entre autres ce qui déterminera le nombre de jours que vos brebis resteront dans une parcelle. Le changement de parcelles devra se faire avant que l'herbe ne soit trop basse, idéalement autour de 10 cm, afin de favoriser la repousse et éviter l'ingestion de larves. Il faut également prévoir une zone d'abreuvement et une zone de repos (endroit ombragé). Qu'ils soient mobiles ou fixes, les abreuvoirs doivent permettre un accès constant à de l'eau potable et propre sans que les animaux aient à se déplacer sur de longues distances. Attention, les abreuvoirs fixes tendent à créer des zones humides où s'accumulent des matières fécales; ces zones deviennent alors des sources potentielles de parasites et d'autres maladies comme le piétin. Pour éviter de tels effets négatifs, des aménagements doivent être faits autour de ces abreuvoirs de façon à ce que la zone demeure sèche. Les zones de repos au pâturage sont aussi importantes à aménager, entre autres, pour permettre aux animaux en paissance d'avoir accès à des zones ombragées. Attention, lorsque les zones de repos sont petites ou peu nombreuses par rapport au nombre d'animaux, il y a risque d'accumulation de fumier et des zones humides peuvent aussi se créer.

Retrouvez la « *Fiche Gestion optimale des pâturages* » pour contrôler le parasitisme sur notre site web cepoq.com/fiches-techniques dans la section *Parasitisme*. Vous y trouverez plusieurs détails qui pourront vous aider dans vos choix de plantes fourragères et de système de paissance. ■



Vous avez une question pour l'équipe du CEPOQ ?

Nous tenons à remercier les producteurs qui nous soumettent leurs questions sur l'élevage des ovins! Si vous avez des interrogations sur un sujet en particulier, n'hésitez pas à nous en faire part à info@cepoq.com ou encore en nous envoyant un message sur notre page Facebook!